**Autoévaluation pour dérogation à l’obligation de quarantaine à l’arrivée en Suisse**

**(y compris modèles de demande)**

**Selon l’ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) dans le domaine du transport international de voyageurs (**[**RS 818.101.27**](https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2021/61/fr)**), les personnes ayant séjourné** [**dans un Etat ou une zone présentant un risque élevé d’infection**](https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2021/61/fr#annex_1/lvl_d308e28) **à un moment quelconque pendant les 10 jours qui ont précédé leur entrée en Suisse sont tenues d’observer une quarantaine. L’ordonnance prévoit toutefois des exceptions à cette obligation dans des cas précis.**

Aux termes de l’art. 8, al. 1, let. c, sont exemptées de l’obligation de quarantaine les personnes qui entrent en Suisse pour des motifs professionnels\* ou médicaux impérieux sans possibilité d’ajournement ou peuvent fournir la preuve qu'ils ont été vaccinés contre le Sars-CoV-2 ou qu'ils sont malades et se sont rétablis.

*\* On considère qu'une personne est complètement vaccinée si elle a reçu la deuxième dose et que celle-ci ne date pas de plus de six mois. On considère qu'il y a guérison lorsqu'il ne s'est pas écoulé plus de six mois après le 11e jour suivant le résultat positif du test.*

*\*\*selon la let. g du même article, il s’agit bien d’un motif professionnel lorsque des athlètes professionnels ou semi-professionnels ainsi que leurs accompagnateurs indispensables (par ex. coaches, chefs de délégation) entrent en Suisse pour participer à une manifestation sportive officielle ou à une compétition internationale.*

**Questions et marche à suivre :**

1. La participation n'a pas eu lieu dans l'un des pays sur [ ]  Oui [ ]  Non

[la liste BAG de pays présentant un risque plus important en raison d’ une mutation.](https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2021/61/fr#annex_1/lvl_d308e28/lvl_2)

2. Je peux fournir la preuve que j'ai été vacciné contre le virus du Sars-CoV-2.\* [ ]  Oui [ ]  Non

3. La venue en Suisse est-elle nécessaire pour des motifs professionnels\*\*
 et sans possibilité d’ajournement ? [ ]  Oui [ ]  Non

Dans la mesure où vous avez répondu par **oui à la première question et à une autre question sans la moindre ambiguïté**, l’article évoqué plus haut s’applique et **une demande d’exemption n’est pas nécessaire**. Pour toute demande de la part des autorités, vous pouvez faire référence à l’article concerné.

**Dans la mesure où il convient de répondre à la première question par oui et aux deux autres par non**, une demande d’exemption doit être faite auprès des autorités cantonales. Il faudra alors justifier de manière plausible pourquoi une exemption de l’obligation de quarantaine est demandée (cf. modèle de demande d’exemption de l’annexe 2).

**Si la réponse à la première question est non, aucune exception ne s'applique.** Ces personnes sont tenues de se rendre directement à leur domicile ou dans un autre logement approprié immédiatement après leur entrée et d'y rester en permanence pendant 10 jours après leur entrée (quarantaine d'entrée).

**Attention !**

* En ce qui concerne la **saisie des coordonnées** et la **présentation d’un résultat de test PCR ou d’un test rapide négatif en cas d’arrivée en avion (selon les art. 3 et 9a de l’ordonnance** [**RS 818.101.27**](https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2021/61/fr)**)**, aucune exception n’est prévue pour les athlètes professionnels ou semi-professionnels.
* Pour les ressortissants et ressortissantes des Etats **extérieurs à l’espace Schengen**, à l’exception de certains Etats (voir la liste à l’art. 3, al. 2, de l’[ordonnance 3 COVID-19, RS 818.101.24](https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/438/fr#art_3)), il convient d’observer les conditions d’entrée en Suisse édictées par le [**SEM**](https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20201773/index.html) en plus des dispositions relatives au test et à la quarantaine de l’OFSP.

**Annexe 1 :
Modèle : Information aux équipes et aux athlètes étrangers concernant l’exemption de l’obligation de quarantaine**

((Logo de l’organisateur))

((Nom, catégorie/niveau et date de la manifestation))

***Deutsch:***
Die Verordnung über Massnahmen zur Bekämpfung des Coronavirus (Covid-19) im Bereich des internationalen Personenverkehrs; [SR 818.101.27](https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2021/61/de), Version vom 27.01.2021 erlaubt gemäss:

**Art. 8, Abs. 1, Bst. c eine Ausnahme von der Quarantänepflicht für:**

* Personen, die aus **wichtigen beruflichen** oder medizinischen **Gründen** und **ohne Möglichkeit eines Aufschubs** in die Schweiz einreisen.

Dies trifft im Zusammenhang mit der Teilnahme von ((Name Athlet\*in, Name Team)) für den Aufenthalt vom ((Anreisedatum)) bis ((Abreisedatum)) und die Teilnahme an ((Name Veranstaltung)) zu.

***Français***

L’ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) dans le domaine du transport international de voyageurs ; [RS 818.101.27](https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2021/61/fr), version du 27.01.2021 prévoit selon :

**l’art. 8, al. 1, let. c, une exemption de la quarantaine pour :**

* des personnes qui entrent en Suisse pour des **motifs professionnels** ou médicaux impérieux **sans possibilité d’ajournement**

Cela vaut pour ((nom de l’athlète, nom de l’équipe)), qui séjournera en Suisse du ((date d’arrivée)) au ((date de départ)) et participera à ((nom de la manifestation)).

***English***

The Ordinance on Measures to Combat the Coronavirus (COVID-19) in International Passenger Transport; [SR 818.101.27](https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2021/61/en), status as of 27th January 2021, allows, under:

**Art. 8(1)(c), an exception from the quarantine requirement for:**

* persons who for **compelling professional** or medical reasons enter Switzerland and whose visit **cannot be postponed**

This applies in connection with the participation of ((name of athlete, name of team)) for the period of his/her/its stay from ((arrival date)) until ((departure date)) and participation in ((name of event)).

**Annexe 2 :
Modèle : Demande de dérogation à l’obligation de quarantaine**

Expéditeur (nom, prénom, adresse, NPA/localité, e-mail, tél.)

**Destinataires :**

* Service du médecin cantonal du canton \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Lieu, date

**Demande de dérogation à l’obligation de quarantaine**

Mesdames, Messieurs,

Sur la base de l’art. 8, al. 1 de l’ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) dans le domaine du transport international de voyageurs, je présente une demande de dérogation à l’obligation de quarantaine.

**Art. 8, al. 1, let. c** : Sont exemptées […] les personnes qui entrent en Suisse pour des **motifs professionnels** ou médicaux **impérieux sans possibilité d’ajournement**.

**Données personnelles et activité pour laquelle une dérogation est demandée :**

* Ma fonction :        *(Par ex. athlète, coach/encadrant-e de...)*
* Sport :
* Statut de cadre de l’athlète :        *(Par ex. équipe nationale, participant-e aux CM, aux CE,
 à la Coupe du monde, etc.)*
* Motif du séjour :        *(Par ex. Championnats d’Europe M20 de XY)*
* Durée du séjour :        *(Par ex. 10 jours, du 10 au 20 février 2021)*

**Explication :**

Indiquer de quel pays ou région à risque vous arrivez, év. donner l’itinéraire exact y compris les dates de voyage.

L’entrée en Suisse se fait depuis le pays ou la région à risque :

L’arrivée en Suisse ne peut être ajournée et est nécessaire pour des raisons professionnelles, car :

Justification de la nécessité professionnelle et de l’impossibilité d’ajournement du séjour

Pendant le séjour en Suisse, les plans et les mesures de protection suivants seront respectés :

Indiquer les plans de protection de l’organisateur et les autres mesures de protection suivies en dehors du temps couvert par l’organisateur. Par ex. comportement sur le lieu d’hébergement, voyage, etc., év. renvoyer aux annexes (plans de protection, etc.)

Je vous prie de bien vouloir examiner ma demande et me tiens à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire. Vous pouvez me joindre par e-mail à l’adresse \_\_\_\_\_\_\_ ou par téléphone au numéro \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

En vous remerciant d’avance, je vous adresse mes meilleures salutations.

Prénom, nom